

Réunion du 26 septembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 77
Nombre de votants : 89

L'an deux mille seize, le vingt-six septembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Jean-Pierre CAZALERE, Gilles LEVEQUE (suppléant de M. André CASSOU), Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Michel LAURIO, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Patrice LAURENT, Jeanne LUGA, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Claire-Lise LAFOURCADE, Dominique LALANNE, Marie-Luce MUSEL, Catherine LEYGUES, Bernadette PRADA, Jean-Marc TERRASSE, Bernard TURPAIN, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, René LACABE, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Nadine CHADES (suppléante de M. Jean-Claude MORERE), Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Guy LAFFITTE, André CASSOU, Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET (pouvoir à M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Michel DARETTE (pouvoir à M. Jacques CASSIAU-HAURIE), Dominique TOUYA, Michel JESER, Véronique REMY, Gilbert AURRIAC, Bruno CIOSSÉ (pouvoir à M. François MATEOS), Sylvie MOUSQUES dit CABANOT (pouvoir à Mme Jeanne LUGA), Philippe GAUDET (pouvoir à M. Jean-Marc TERRASSE), Emmanuel HANON (pouvoir à M. Francis GRINET), Jean-Pierre HOURCLE, Fabien LARRIVIERE (pouvoir à M. Dominique LALANNE), Valérie MARQUEHOSSE (pouvoir à Mme Encarnacion CANTON), Bernard MELIANDE (pouvoir à Mme Claire-Lise LAFOURCADE), Patrick PEYRE-POUTOU (pouvoir à Mme Bernadette PRADA), David HABIB (pouvoir à M. Jean-Simon LEBLANC), Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS (pouvoir à M. Patrice LAURENT).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 12 : LOGEMENT SOCIAL : PROPOSITION DU REGLEMENT
D'INTERVENTION EN FAVEUR DU LOGEMENT SOCIAL PUBLIC**

Rapporteur : M. Philippe GARCIA

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Programme Local de l'Habitat (PLH) 2016 - 2021 dont le projet a été arrêté lors du conseil communautaire du 21 mars 2016, la communauté de communes de Lacq-Orthez élabore un règlement d'intervention financier en faveur du soutien à la production de logements locatifs conventionnés publics.

Au regard des besoins recensés, le PLH fixe un objectif de production de 195 logements locatifs sociaux sur les six ans du PLH, soit 10% de la production totale de logements.

La répartition territoriale de la production de ces 195 logements est fixée comme ci-dessous :

- Secteur Nord (secteur Orthez) : 76 logements,
- Secteur Est (secteur Artix – Arthez) : 62 logements,
- Secteur Sud (secteur Mourenx - Monein) : 57 logements.

Afin de mettre en œuvre ces objectifs, la communauté de communes a souhaité établir un règlement d'intervention permettant de mieux financer l'ensemble des opérations selon leurs spécificités et leurs contraintes, et notamment les opérations aujourd'hui difficiles à équilibrer, à savoir :

- les opérations en acquisition-amélioration dans les centres villes et centres bourgs,
- les petites opérations sur les pôles secondaires avec un minimum d'équipements et de services,
- les opérations permettant la production de petits logements,
- les opérations rencontrant des problématiques particulières (contraintes architecturales, surcoûts fonciers, surcoûts d'aménagement liés au site,...)

Nous proposons un règlement centré sur ces deux axes :

▪ **La production de logements locatifs sociaux HLM :**

Opération ne présentant pas de contraintes particulières :

- 3% du prix de revient TTC financés (PLUS PLAII en construction neuve ou acquisition-amélioration, bail à réhabilitation ou bail emphytéotique).

Aide majorée pour les opérations qui répondent aux priorités du PLH :

- 6% du prix de revient TTC plafonné à 7000€ par logement en construction neuve,
- 8% du prix de revient TTC plafonné à 12000€ par logement en acquisition-amélioration, bail à réhabilitation ou bail emphytéotique.

▪ **La production de logements locatifs communaux à loyers conventionnés :**

Dans le cadre du guichet unique Habitat/Énergie, le pôle Environnement et le service Énergie porteront financièrement ces projets.

Réhabilitation :

- Plafond éligible : 1400€/m²,
- 50% du reste à charge de la commune (35 000€ maximum par logement).

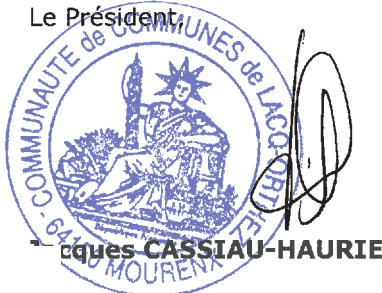
Construction neuve :

- 3% du prix de revient TTC financés (PLUS PLAII en construction neuve ou acquisition-amélioration, bail à réhabilitation ou bail emphytéotique),
- 6% du prix de revient TTC plafonné à 7000€ par logement en construction neuve.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'adopter** le règlement d'intervention habitat annexé à la présente délibération qui précise ces modalités d'intervention.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 28/09/2016
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 28/09/2016